

Si vous êtes, ou habitez, avec une personne à risque ([voir liste](#)), demandez un arrêt maladie à votre médecin traitant **si vous n'êtes pas en mesure de télétravailler**.

Il est recommandé de prendre votre température matin et soir. En cas d'apparition de symptôme **ou de température inhabituelle** ne vous rendez pas au travail, appelez votre médecin et avertissez le RRH de votre situation.

Il vous est demandé de **ne pas utiliser** les véhicules Greta, les ventilateurs ou tout appareil brassant l'air, les fontaines à eau, distributeurs de boisson, cafétérias et leurs matériels, les ascenseurs (sauf personnes à mobilités réduites et transportant du matériel).

Seul le **repas** sur poste de travail est toléré, sinon il doit être pris à l'extérieur tant que les services de restauration scolaire n'ont pas repris.

Des moyens renforcés pour **se laver les mains** sont mis en place. Savons désinfectants et essuie main papier dans les sanitaires, bouteilles de gel disponibles par étage en cas d'impossibilité de se laver les mains au savon, bouteilles de gel petits format pour les intervenants. Lavez-vous les mains :

- A l'arrivée dans les locaux ;
- Avant et après chaque repas ;
- Avant d'aller aux toilettes et après y être allé ;
- Après s'être mouché, avoir toussé, avoir éternué ;
- Le soir avant de rentrer chez vous et dès l'arrivée au domicile.

Groupez vos envois aux **copieurs**, ou vos photocopies, afin de réduire le nombre d'accès. Utilisez un stylet (fourni) pour manipuler l'écran tactile. Nettoyez avec une lingette désinfectante les parties touchées (capot, bac chargement...) et votre stylet.

Dans les **bureaux** (au sens de la pièce), il n'est autorisé la présence que d'une seule personne en même temps, et chaque poste de travail (siège, plan de travail et informatique) ne doit avoir qu'un seul utilisateur jusqu'à nouvel ordre. Le télétravail doit permettre de faciliter une organisation des présences par roulement. Chaque référent des personnels participe à cette organisation.

L'accès des publics et stagiaires sera possible après communication du Cesup.

En zone d'accueil de chaque site, un marquage au sol permettra de repérer la distanciation nécessaire. Afin d'éviter le croisement de stagiaires en entrée/sortie, si cela est possible, un cheminement différent sera fléché.

Les groupes seront constitués de manière à disposer de 4m² par individu et par salle. Un marquage du mobilier matérialisera chaque emplacement de stagiaire. Hormis pour les accès aux équipements techniques et autant que possible les stagiaires resteront dans la même salle, les intervenants se déplaceront.

Les horaires de début et fin de séance seront fixés avec 5 mn de décalage par groupe (15 mn pour les pauses). Les animations pédagogiques doivent privilégier les vidéoprojections. Les intervenants se lavent les mains avant et après distribution de supports papier, avec un gel hydro alcoolique si pas de point d'eau à proximité.

A chaque fin de séance pédagogique :

- le formateur nettoie son poste de travail avec une lingette désinfectante
- le stagiaire nettoie chaise et table utilisées avec une lingette désinfectante

Les salariés recevront un lien vers des vidéos de formation aux gestes barrières. Ces vidéos devront être projetées aux stagiaires lors de la première journée de reprise.

Le port du masque est obligatoire **en toute circonstance**.

Un référent protocole sera identifié par site d'activité